Code stage : ACSS03

Mettre en oeuvre l'accessibilité et l'adaptation du logement

Les personnes avec une mobilité réduite ponctuelle ou permanente, du fait de leur déficience, de leur situation de vie ou de leur âge doivent pouvoir accéder à leur logement, y circuler et sortir en sécurité et en toute autonomie.
En construction nouvelle, mettre en œuvre la réglementation accessibilité issue de la « Loi Handicap » de 2005 est la garantie de livrer des logements accessibles et adaptables. Les recommandations améliorent la qualité d'usage pour les occupants et visiteurs.
Lors de l'adaptation d'un logement existant, l'environnement bâti et la situation tant physique que personnelle de l'occupant sont étudiées, au cas par cas, en vue de préserver le maximum d'autonomie dans les gestes et habitudes du quotidien.

OBJECTIFS :
Cette formation vous permettra de :
- Connaître les enjeux majeurs liés au handicap, au vieillissement et à l'accessibilité du logement
- Savoir mettre en œuvre les prescriptions recommandées dans le cadre d'une adaptation de logement
- Savoir appliquer les règles d'accessibilité du logement dans le cadre d'une nouvelle construction.

RESPONSABLE DE STAGE : M. Johannes LAVIOLETTE, consultant en accessibilité

PROGRAMME

9h-12h30
M. Johannes LAVIOLETTE, consultant en accessibilité

Un héritage patrimonial inadapté aux choix de vie actuels
- L'habitat en France (le collectif, la maison individuelle, …)
- Les publics aux besoins spécifiques et choix de vie (PSH, PMR, personnes vieillissantes)
- Les types d'habitat adapté (structures adaptées, habitat individuel, habitat inclusif, …)

Les logements soumis à l'obligation d'accessibilité et les procédures
- L'obligation d'accessibilité pour les logements
- Les documents techniques et procédures
- Les sanctions

L'adaptation d'un logement existant
- Les enjeux et points d'attention
- Les cheminements et espaces extérieurs
- Les parties communes
- L'accès au logement jusqu'à la pièce principale
- Les unités de vie (salon, cuisine, sanitaires, salle de bain et chambre) et leurs équipements
- Les escaliers et équipements mobiles d'accès aux étages

14h-17h30
M. Johannes LAVIOLETTE, consultant en accessibilité

L'accessibilité en construction neuve d'un bâtiment
- Les principes généraux de mise en œuvre en construction neuve
- Les abords du logement
- L'accessibilité des parties communes
- Les caractéristiques de base des logements et les caractéristiques d'accessibilité supplémentaires
- Les dispositions relatives à l'adaptabilité de la salle d'eau
- Les dispositions relatives à l'escalier dans le logement
- Les dispositions relatives aux balcons, terrasses et loggias

Les dispositions applicables aux logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière
- Les caractéristiques communes applicables à tous les logements
- Les caractéristiques supplémentaires et des équipements

LES PLUS DU STAGE
- Approche tripartite (usage, réglementaire et technique)
- Recommandations de mise en œuvre, guides pratiques
- Exercices thématiques

PUBLIC
Maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, maîtrise d'ouvrage d'opération (chargé d'opération, services techniques, …) entreprise de travaux, artisan.

PRÉREQUIS
Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
- Vulgarisation technique
- Partage d'expériences
- Photographies de non-conformités et de réalisations conformes

MODALITÉS D'ÉVALUATION
Questionnaire de fin de formation

DOCUMENTATION REMISE
Au format numérique :
- Support de formation
- Dossier réglementaire
- Dossier guides de référence

INFORMATIONS PRATIQUES
Consulter les dates de sessions 2024 en cliquant ici

Durée : 1 jour - 7 heures
Horaires : 9h-17h30
Lieu : CSTB Paris
Tarif : 990 €
net de taxes, déjeuner inclus

VOTRE CONTACT
01 61 44 14 02

Notre service client vous répond du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30
cstb-formations@cstb.fr

CETTE FORMATION EST DISPONIBLE EN INTRA, NOUS CONSULTER.